



Facturation de location d'un véhicule à l'étranger

Par **audelph**, le **06/06/2011** à **14:53**

Bonjour,

nous avons acheté et effectué un voyage par Expédia.fr, agence de voyage sur internet, voyage qui comprenait : vol + hôtel + voiture pour 2 adultes et 2 enfants, 2900 euros TTC, du 12 au 24 avril 2011 à Boston, USA. A l'arrivée le 16/04, nous allons à l'agence de location Thrifty rental car pour récupérer la voiture (économique) , or notre CB ne passe pas (nous avons appris le lendemain que le quota de dépenses avait été dépassé, ce que nous ignorions), d'où refus de nous laisser la voiture, même si la réservation avait été payée d'avance. Nous demandons si nous pouvons revenir dès que le problème sera résolu, réponse affirmative de Thrifty, la carte est enfin débloquée et nous revenons 2 jours après, soit le 18/04. A ce moment-là l'agence semble coincée par notre dossier, on nous demande de payer des assurances supplémentaires, je montre mon document récapitulatif de la location de voiture avec le numéro de réservation Expédia ainsi que les assurances incluses (km illimité, assurance responsabilité civile aux tiers, tase sur véhicules...) mais tout est écrit en français et même en essayant de leur traduire, l'agence ne tient pas compte de ce document. Finalement, on nous donne les clefs d'une voiture pas du tout économique, on pense (finalement à tort) que c'est une fleur de leur part sachant qu'on a perdu 2 jours de location. Le voyage se déroule sans histoires par la suite. A notre retour en France, on est très surpris de voir que Thrifty nous débite un montant de 1160 dollars, soit 800,47 euros. J'appelle Expédia qui me répond que la voiture ayant été récupérée le 18 au lieu du 16/04, la réservation n'était plus valable, et Thrifty a facturé une location normale pour 6 jours avec en plus toutes les taxes et assurances que cela comporte. Expédia nous a remboursé la part location de voiture de notre voyage, soit 192 euros, quelle différence avec les 800 euros ! Ma question est la suivante : est-ce vrai ? Une réservation même entièrement payée d'avance n'est-elle plus valable s'il y a du retard ? Nous étions bien présents le 16/04, certes notre CB nous a posé problème et c'est notre faute je le reconnais, mais pour autant perd-on toutes

garanties quant à cette location ?

Je vous remercie pour votre réponse et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Audelph